

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Annie Lebreton	Numéro de permis 2008598	Date d'inspection Le 07 décembre 2022	
Nom de l'établissement Garderie La Rivière		Numéro de téléphone (506) 727-1916	
Adresse 1050 350 Route Landry Office NB E8P 2K9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : j) les dossiers d'inspection et les fiches d'entretien des détecteurs de fumée, des avertisseurs de fumée et des extincteurs.	24(1)(j)	30 sept. 2022	07 déc. 2022
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
<p>Lors de ma surveillance en avant-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dossiers des enfants sont complets, j'ai vérifié 5 dossiers sur 10. - Les consentements dans le dossier des enfants sont tout complet, j'ai vérifié 5 dossiers sur 10. - Les dossiers des incidents des enfants sont complets. <p>À mon arrivée, les enfants terminaient une activité, par une éducatrice fait une histoire et chanson de Noël.</p>

original signé par
Sylvie Richardson

Le 07 décembre 2022

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Annie LeBreton

Le 07 décembre 2022

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date